

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 176

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 8 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Janvier 1978

L'Union de banques suisses s'offre de magnifiques perles : « L'UBS recommande aussi de *ce* faire recevoir membre du Diners Club »...

Créatif

Cet adjectif à la mode remonte au... XVI^e siècle. On le trouve dans le Dictionnaire de l'ancienne langue française de Godefroy (« médecines creatives »).

On le retrouve chez les Goncourt : « ... la viciation du sens créatif, de l'imagination ».

Mais pourquoi cette mode actuelle ? La définition du LEXIS (Larousse) va nous l'apprendre : « Qui est capable de créer ou qui favorise la création : un esprit créatif ; une ambiance créative (1560, repris en 1960 *sous l'influence de l'anglais*). »

C'est nous qui avons souligné ces derniers mots.

(Défense du français, No 176, janvier 1978)

Créatif (Suite)

Autant le néologisme « créativité » (pouvoir créateur, disposition latente à inventer) est utile, autant il est difficile de distinguer « créatif » de « créateur ».

Pour le premier, le Grand Larousse de la langue française (1972) donne cette définition : « Qui invente ou imagine (rare). » Pour le second : « 1. Qui crée (souffle créateur). 2. Capable de créer, de produire du nouveau. » Valéry a parlé de « mots doués de puissance positivement créatrice », et Rimbaud de « l'impulsion créatrice ».

« Créatif » (ignoré de l'Ac. comme du Robert) semble surtout avoir pour lui un certain snobisme de plume.

(Défense du français, No 176, janvier 1978)

Poncif

Par une aberration difficilement compréhensible, un quotidien vaudois d'information a publié le 22 octobre (à propos de la candidature Felber au Conseil fédéral) ce gros titre, inspiré du texte de l'article : « NON AUX PONCIFS, OUI A LA JEUNESSE ! »

Poncif : synonyme de cliché, de lieu commun. Exemples : sa prose est pleine de poncifs ; les idées qu'il croit originales ne sont que des poncifs.

Apparemment, l'auteur voulait dire : Non aux pontes...

(Défense du français, No 176, janvier 1978)

Fonctionner

C'est accomplir une fonction, en parlant d'un mécanisme ou d'un organe : cette machine fonctionne mal ; faire fonctionner ses jambes. Par analogie : esprit, imagination, ou encore institution, système qui fonctionnent bien ou mal.

Ce n'est que par plaisanterie que ce verbe s'applique aux personnes : « Ce fonctionnaire fonctionne comme une simple machine. »

Il faut donc éviter de dire, par exemple, qu'une personne « fonctionne comme secrétaire ».

(Défense du français, No 176, janvier 1978)

« Dicastère »

On se demande d'où provient la curieuse habitude romande d'appeler « dicastères » les départements d'une administration communale.

Ce terme n'est mentionné que par de très rares dictionnaires, comme le Littré, avec cette définition : « Terme d'antiquité. Lieu où l'on rendait la justice. » Il dérive du grec *dikastèrion* (de *dikastèr*, juge).

Le mot « département » étant traditionnellement réservé aux branches de l'administration cantonale, on peut y suppléer en utilisant « direction » : la Direction des finances, de l'instruction publique, etc.

(Défense du français, No 176, janvier 1978)

Sommelier(ère)

Ce terme désignait anciennement une personne ayant la charge de la table et des vins dans une maison, une communauté.

Il désigne aujourd'hui (les dictionnaires font remonter ce sens à 1812) la personne chargée spécialement de la cave et des vins dans un restaurant.

C'est à tort qu'on appelle « sommelière », en Suisse romande, une serveuse.

(Défense du français, No 176, janvier 1978)